

	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2005-039	Diffusion : A	Date d'émission : 2 mars 2005	Page : 1/2
	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné.			<i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.</i>
<i>Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.</i>				
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : Sans objet		Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : Néant		
Responsable de la navigabilité du matériel : EUROCOPTER		Type(s) de matériel(s) : Hélicoptères SA 330		
Certificat(s) de type n° 56 Fiche(s) de données n° 127				
Chapitre ATA : 25	Objet : Equipements/Aménagements - Ceintures de sécurité sur sièges de type troupe			

1. APPLICABILITE :

Hélicoptères SA 330 F, G et J, équipés de ceintures de sécurité référence 3491101-12-070 ou 343-1-12-070-14212 installées sur les sièges de type troupe.

2. RAISON :

Cette consigne de navigabilité (CN) fait suite à la découverte d'un cas de rupture du ressort de maintien de l'ardillon de verrouillage de l'un des mousquetons d'une ceinture de sécurité.

3. ACTIONS IMPERATIVES ET DELAIS D'APPLICATION :

Les mesures suivantes sont rendues impératives à compter de la date de l'entrée en vigueur de la présente CN :

- 3.1.** Au plus tard dans un délai de 1 mois, vérifier les mousquetons des ceintures de sécurité suivant les directives décrites dans le § 2.B de l'Alert Service Bulletin (ASB) EUROCOPTER SA 330 n° 25.33 cité en référence.
- 3.2.** Avant la pose sur appareil de ceintures de sécurité détenues en rechange, appliquer les directives décrites dans le § 2.B de l'ASB cité en référence.

4. DOCUMENT DE REFERENCE :

Alert Service Bulletin EUROCOPTER SA 330 n° 25.33
(Toute révision ultérieure approuvée de cet ASB est acceptable).

5. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR :

n/CG Dès réception à compter du 02 mars 2005.

	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2005-039	Diffusion : A	Date d'émission : 2 mars 2005	Page : 2/2
---	---	-------------------------	---	----------------------

6. REMARQUE :

Pour les questions concernant le contenu technique des exigences de cette CN, contacter :

EUROCOPTER (STXI) - Aéroport de Marseille Provence 13725 Marignane Cedex - France

Tél. : 33 (0) 4 42 85 97 97 - Fax : 33 (0) 4 42 85 99 66

E-Mail : Directive.technical-support@eurocopter.com

7. APPROBATION :

Cette CN est approuvée sous la référence AESA n° 2005-1912 du 22 février 2005.